

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 16/05/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : OFFICE NATIONAL DES FORETS – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement forestier prévoit de passer en coupe sur une partie de la parcelle 1 (UA 2 : 2,45 ha) en 2025 pour un volume estimé à 100 m³.

Pour rendre plus attractif la vente des bois, l'ONF nous propose de rajouter les deux autres zones de la parcelle 1 qui avaient été abandonnées (UA 3 : 2,48 ha, affouage 2016) et annulées (UA 2 : 2,44 ha, EA 2020). En effet, le rajout de ces coupons permettrait d'augmenter le volume à environ 330 m³ et de réaliser l'ordre de passage des coupes prévus par l'aménagement forestier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la vente de cette coupe nécessite l'entretien de la traîne forestière (750 ml) à la charge de l'exploitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Demande un additif à l'état d'assiette 2025 en rajoutant les EA 2016 et 2020 ;**
- **Demande la mise en vente de gré à gré du bois de la parcelle 1 pour une surface totale de 7,37 ha, l'entretien et la remise en état de la traîne forestière étant à la charge de l'exploitant.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 23 mai 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

